

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES  
Procès-verbal de Séance

République Française  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU SCOT  
2020-01 du 4 mars 2020**

Nombre de délégués : 23  
En exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 16

Date de convocation : 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de mars à 15 h 00 mn, les délégués du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Coutances, légalement convoqués, se sont réunis à Coutances 9 rue de l'écluse chette, sous la présidence de Monsieur Christian GOUX, président.

**Etaient présents :**

Délégués		Présents	Excusés/ Représenté par un suppléant
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche			
AUBERT Alain	Titulaire		Excusé
FEDINI Marc	Titulaire		Excusé
LAUNEY Jean-Paul	Titulaire		Excusé
LEMOIGNE Henri	Titulaire	X	
LEVAVASSEUR Joëlle	Titulaire	X	
LOUIS Thierry	Titulaire		Représenté par LECLERE Alain
MARESCQ Roland	Titulaire	X	
RENAUD Thierry	Titulaire	X	
ALEXANDRE Gisèle	Titulaire	X	
BIDOT Jacky	Titulaire		Représenté par Daniel HELAINE
BOURDIN Jean-Dominique	Titulaire	X	
COULON Gérard	Titulaire	X	
GOUX Christian	Titulaire	X	
HENNEQUIN Claude	Titulaire	X	
JOUANNO Guy	Titulaire	X	
LAMY Yves	Titulaire		
LAURENT David	Titulaire	X	
MALHERBE Bernard	Titulaire		Excusé
MARIE Jacques	Titulaire		Représenté par ROBIOLLE Hubert
PERIER Claude	Titulaire	X	
RIHOUEY Hubert	Titulaire	X	
SAVARY Jean-Pierre	Titulaire		

**Secrétaire de Séance :** Conformément à l'article L.2121.15 du C.G.C.T, est nommé secrétaire de séance : PERIER Claude

**Assistaient également à la réunion :**

CHABERT Olivier, directeur

Le président constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

---

**Délibération 2020-03-01b - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité syndical en date du 11 avril 2019 dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des délégués, n'appelant pas d'observations, est approuvé à l'unanimité.

---

**Délibération 2020-03-01 – Débat d'orientation budgétaire 2020.**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats, etc.) dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante

- D'être informé sur l'évolution de la situation financière du Syndicat Mixte,
- De discuter des orientations budgétaires 2020

**Budget 2019**

<b>budget 2019</b>	<b>voté</b>	<b>réalisé</b>
Dépenses de fonctionnement	70 678,00 €	6 621,85 €
Recettes de fonctionnement	70 678,00 €	21 782,00 €
Dépenses d'investissement	25 978,00 €	- €
Recettes d'investissement	25 489,00 €	489,00 €

Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

- Les charges à caractère général pour un montant de 6 621.85 €
- Les charges de personnel pour un montant de 1 840,80 €, remboursement du temps de travail effectué de la mise à disposition des 2 agents par Coutances mer et bocage.
- Les autres charges de gestion courante pour un montant de 880,34 € correspond à la licence annuelle du logiciel de gestion comptable. Pour rappel, les fonctions du Président et des vice-président ne donnent pas lieu à versement d'indemnités.

**Effectif du Syndicat mixte :**

Le syndicat mixte compte 2 agents mis à disposition par la Communauté de communes Coutances mer et bocage formalisé par convention de mise à disposition pour un équivalent temps plein de 0.30 ETP.

- 1 agent pour assurer la direction.
- 1 agent territorial qui est responsable du fonctionnement administratif et de la gestion financière.

Les recettes de fonctionnement issues des cotisations des 2 EPCI membres s'élèvent en 2019 à 21 782 €.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES  
Procès-verbal de Séance

**Résultat d'exécution du budget 2019 :**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2018)	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019 à reporter sur le budget 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 895,16 €	15 160,15 €	64 055,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 978,00 €	489,00 €	- 489,00 €
TOTAL	47 917,16 €	15 649,15 €	63 566,31 €

**ORIENTATIONS PREVISIONNELLES POUR L'ANNEE 2020**

En fonctionnement, les dépenses seront composées principalement des dépenses courantes du syndicat mixte.

- Le chapitre 11 « charges à caractère général » ressort à 11 066 € et comprend notamment, le partage des charges de fonctionnement à rembourser à Coutances mer et bocage (location des locaux, affranchissement, copies...), assurance responsabilité des élus, fournitures de bureau, télécommunication, cotisations, ...
- Charge de personnel pour 25 000 € correspondant à l'estimation du temps de travail 2020 des 2 agents mis à disposition.
- Le chapitre 35 « autres charges de gestion courante » estimé à 3 500 € comprend le remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leur fonction au sein du syndicat mixte et la licence annuelle du logiciel de gestion comptable.
- Les dotations aux amortissements
- Le virement à la section d'investissement pour le financement de la révision du Scot.

La recette sera principalement composée de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 64 055 €.

Le budget 2020, au vu des échéances électorales, se veut plus être budget de transition. A titre exceptionnel, en recette, il n'est pas prévu d'appel de cotisation pour 2020 auprès des 2 communautés de communes adhérentes. Cependant, un appel à cotisation pourrait être envisagé en fonction de l'évolution des dépenses relatives aux missions du syndicat mixte du SCOT.

Le Comité syndical, après débat, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2020 intervenu au cours de la présente séance.

Pas de questions diverses.

La séance est levée.

Le Président

